

**Bureau du 27 mai 2002**

**Décision n° B-2002-0592**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Cession, à la SCI Les Peupliers, d'un immeuble situé 48, chemin des Peupliers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement immobilier situé 48, chemin des Peupliers comprenant un bâtiment élevé de deux étages sur rez-de-chaussée (surface utile de 293 mètres carrés), dépendances et jardin, le tout cadastré sous le numéro 10 de la section AS pour une superficie de 1 419 mètres carrés.

Ce tènement immobilier a été acquis en 1996 par voie de préemption, au prix de 144 826,57 € (hors frais de notaire) en vue de la réalisation de la voie nouvelle du vallon des Peupliers, projet de voirie désormais abandonné.

En conséquence, ledit immeuble pourrait être cédé à la SCI Les Peupliers (monsieur Pommier), titulaire d'un bail mixte d'habitation et commercial sur les lieux et acquéreur évincé lors de l'exercice du droit de préemption par la Communauté urbaine.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette cession interviendrait au prix de 196 964,13 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser en 2002 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal :

- produit de la cession : 196 964,13 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 0096,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 147 229,88 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - opération 0096 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 49 734,25 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes - compte 192 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,